

# Faire connaître les tiers-lieux

Qu'est-ce qu'un tiers-lieu : ceux sont des espaces où des individus hétérogènes se rencontrent, échangent, créent, apprennent, entreprennent et innovent. Contrairement aux lieux de culte, à l'école, aux bibliothèques ou les mairies, les tiers-lieux n'ont pas de finalité d'usage spécifique.

Les collectivités ont des crédits sur plusieurs années pour créer des infrastructures nécessaires pour déployer internet au vue de son rôle essentiel dans la croissance économique. Malgré ces crédits, il y a quand même un manque d'équipement, d'usages ou de connaissances, de ce fait, toute une partie de la population se retrouve exclue du numérique. Pour pallier contre cette exclusion, des espaces publics numériques (EPN) ont été créés par les collectivités territoriales. Elles prennent la forme de salles informatiques accessibles à tout le monde, des animateurs multimédias sont présents pour former à l'utilisation de l'informatique et d'internet.

Yoann Duriaux est à la tête de la création d'un collectif d'individus amateur, Zoomacom, ce collectif met en place des ateliers interactifs, des lieux d'expérimentation. La mise en place de ces ateliers a pour objectif de sensibiliser à public hétérogène aux connaissances informatique. Par sa mobilité, le collectif permet d'atteindre des populations qui ne peuvent pas se déplacer dans les EPN. Cette mobilité est associée à une volonté de partager ses expériences sur les réseaux sociaux. Les actions sur le terrain sont partagées sur les réseaux sociaux à l'aide de récits, de vidéos ou de photographies. Par cette démarche, il y a une volonté de mise en commun, il ne s'agit non pas d'un système pour favoriser la communication du collectif mais bien d'une plateforme de diffusion de connaissances. Les membres partagent également des entretiens et des articles sur la démarche de la médiation.

Les pratiques collaboratives ont permis à de nombreuses personnes de s'approprier des outils, échanger du savoir. Le collectif s'est affranchi de la notion d'EPN pour intégrer celle de tiers-lieu, suite à ce changement, de nombreuses initiatives similaires ont vu le jour à travers le monde. Le collectif développe un prototype d'espace réunissant trois axes : un espace de coworking, un espace public numérique et un pôle de ressources numériques.

Cet espace offre les ressources techniques et humaines pour permettre l'appropriation des usages du numériques. Le pôle propose des animations, des formations, des ateliers autour des problématiques du numérique et des méthodes de travail collaboratif. Il existe également un travail de veille sur les nouveaux usages.

L'expérience du collectif reflète un long processus où une innovation technique c'est-à-dire internet, permet l'émergence d'une innovation sociale qui est le tiers-lieu.

Le collectif a développé des mécanismes d'organisation et de travail collectif basés sur le partage et la diffusion de connaissance propre à internet.